

TERMES DE REFERENCE AC 01-2013

DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE HANNIBAL LEASE

1- Objet:

Conformément aux dispositions de la circulaire Banque Centrale n° 2011-06 du 20 mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, le Conseil d'Administration de HANNIBAL LEASE doit comporter aux moins deux membres indépendants.

A cet effet, HANNIBAL LEASE se propose de désigner deux Administrateurs Indépendants devant siéger dans son Conseil d'Administration pour un mandat de trois années (2014-2016) qui ne peut être renouvelé plus de deux fois.

2- Conditions de Participation:

Les candidats éligibles au poste de membre du Conseil d'Administration doivent remplir les conditions énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales et les conditions exigées dans les articles 14, 15 et 17 de la circulaire BCT n°2011-06 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit satisfaire les conditions légales ci-après :

- Ne doit pas être privé de ses droits civils.
- Ne doit pas être parmi les cas énoncés par l'article 193 du Code des sociétés commerciales, à savoir :
 - Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
 - Les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
 - Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.

- Ne doit pas être parmi les cas énoncés par l'article 26 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, à savoir :
 - Ayant fait l'objet d'une condamnation pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ;
 - Étant sous le coup d'un jugement définitif de faillite ;
 - Ayant été administrateur ou gérant de sociétés déclarées en faillite ou ayant été condamné en vertu des articles 288 et 289 du code pénal relatifs à la banqueroute.

Le candidat au poste d'Administrateur Indépendant doit aussi remplir les conditions suivantes :

- Doit respecter les conditions d'indépendance telles que précisées par l'article 13 de la circulaire Banque Centrale n° 2011-06, à savoir :
 - N'ayant pas des liens avec Hannibal Lease au sens de l'article 23 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et, plus précisément, ne pas être conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, de l'un des membres du Conseil d'Administration et de l'un des Commissaires aux comptes de Hannibal Lease ;
 - Ne détenant pas, lui-même, son conjoint, ses ascendants et descendants une participation directe ou indirecte dans le capital de Hannibal Lease ;
 - N'agissant pas pour le compte de client, fournisseur ou de prestataire de service significatifs de Hannibal Lease ;
 - N'ayant pas fait partie des salariés de Hannibal Lease ;
 - N'ayant pas exercé depuis plus de 9 ans un mandat de membre représentant les intérêts des actionnaires dans le Conseil d'Administration de Hannibal Lease ;
 - N'ayant pas exercé depuis plus de 6 ans un mandat de commissaire aux comptes de Hannibal Lease ou n'étant pas membre de l'équipe intervenante.
- Ne doit pas être administrateur, directeur général, gérant ou salarié d'une société ayant des liens avec Hannibal Lease au sens de l'article 23 de la loi n° 2001-65.
- Ne doit pas avoir des contrats de prestations conclus directement par lui-même ou par personne interposée avec Hannibal Lease ou avec l'une des sociétés ayant des liens avec Hannibal Lease au sens de l'article 23 de la loi n°2001-65.

- Ne doit pas être salarié d'un autre établissement de crédit.
- Ne doit pas être, en même temps, membre de Conseil d'Administration d'un autre établissement de crédit.

Le candidat au poste d'Administrateur Indépendant doit avoir une compréhension appropriée des différents types d'activités financières importantes de l'établissement et une capacité d'analyse développée. Le candidat doit posséder les qualifications, les compétences et l'expertise lui permettant d'accomplir convenablement sa mission de membre du Conseil d'Administration de Hannibal Lease. A cet effet, les candidats doivent :

- Avoir des diplômes universitaires dans des spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité, ou les sciences économiques ou les sciences de gestion ;
- Jouir d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine financier et notamment dans l'évaluation des risques (pour le cas de l'Administrateur Indépendant chargé de présider le Comité des Risques) et l'audit interne (pour le cas de l'Administrateur Indépendant chargé de présider le Comité Permanent d'Audit Interne).

3- Constitution du dossier:

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- ❖ Une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de Hannibal Lease ;
- ❖ Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature, son profil, le Comité qu'il désire présider (Comité des Risques ou Comité Permanent d'Audit Interne) ;
- ❖ Le curriculum vitae du candidat ;
- ❖ Une copie de la carte d'identité nationale ;
- ❖ La fiche signalétique dûment remplie et signée (dont modèle en annexe 1) ;
- ❖ Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée (dont modèle en annexe 2) ;
- ❖ Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus dans les spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques ou les sciences de gestion ainsi que les justificatifs d'avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine financier et notamment dans l'évaluation des risques et l'audit interne) ;

- ❖ Les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre du conseil d'Administration d'une société anonyme ;
- ❖ Un bulletin n° 3 de date récente ne dépassant pas les trois mois ;
- ❖ Un certificat de non faillite de date récente pour tout candidat ayant, éventuellement, exercé la fonction de dirigeant dans une société.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents cités ci-dessus sera automatiquement éliminé.

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à Hannibal Lease, par écrit selon l'un des deux modalités suivantes :

Fax : 71 139 460 - E-mail : contact@hannibalsease.com.tn

4- Envoi du dossier:

Le dossier de candidature doit parvenir à Hannibal Lease par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur, contre décharge, à l'adresse suivante : **Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren Immeuble Triki Les berges du Lac - 1053 Tunis** au plus tard le 31 Décembre 2013 à 17h00. Le cachet de la poste et du Bureau d'Ordre de Hannibal Lease faisant foi.

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de Hannibal Lease, doit porter la mention apparente suivante :

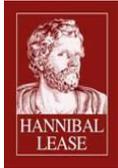
«Ne pas ouvrir – Candidature au poste d'Administrateur Indépendant au Conseil d'Administration de Hannibal Lease».

5- Choix des candidats :

Les candidats seront choisis après dépouillement de dossiers parvenus dans les délais fixés dans l'avis d'appel à candidatures et compte tenu de la satisfaction des conditions énumérées dans les présents « Termes de Référence », en application de la méthodologie de dépouillement fixée et approuvée par le Conseil d'Administration de Hannibal Lease et fournie **en annexe 3**.

Les résultats définitifs de cet appel à candidatures seront communiqués aux candidats retenus, après l'obtention de l'accord des autorités compétentes.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2013 entérinera la nomination des deux candidats retenus.



(ANNEXE 1)

CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

FICHE SIGNALÉTIQUE DE CANDIDATURE

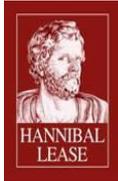
Nom et Prénom
CIN (1)	N° Délivrée à Le
Profession /Qualité
Formation Académique et Diplômes obtenus (2)
Expérience Professionnelle (3)	Dans le domaine bancaire et sociétés de leasing : Autres :
Adresse
Tél.	Fixe..... GSM.....
E-mail
Autres informations
Membre de Conseils d'Administration (4)	Oui /___/ Non /___/ Si Oui Nombre :

(1) Joindre une copie de la CIN.

(2) Joindre les copies des diplômes.

(3) Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle.

(4) Joindre les justificatifs des fonctions exercées.



(ANNEXE 2)

**CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE HANNIBAL LEASE**

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) (Nom et Prénom) :.....

Titulaire de la CIN N°.....délivrée à :..... le :.....

faisant élection de domicile au :.....

.....

Candidat (e) au poste d'administrateur Indépendant, membre du Conseil d'Administration de Hannibal Lease, déclare formellement sur l'honneur :

-Ne pas être frappé (e) des interdictions prévues par l'article 193 du code des sociétés commerciales, à savoir :

- Etre failli(e) non réhabilité(e), les mineurs(e) incapable et condamné(e) à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques.
- Être condamné(e) pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, et en raison de leur charge ne peut exercer le commerce.
- Être fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.

-Ne pas être conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, de l'un des membres du Conseil d'Administration et de l'un des Commissaires aux comptes de Hannibal Lease ;

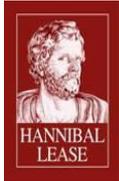
-Ne pas détenir, par moi, mon conjoint, mes ascendants et descendants une participation directe ou indirecte dans le capitale de Hannibal Lease ;

-Ne pas être parmi les cas énoncés par l'article 26 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, à savoir :

- Ayant fait l'objet d'une condamnation pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ;
- Étant sous le coup d'un jugement définitif de faillite ;
- Ayant été condamné en vertu des articles 288 et 289 du code pénal relatifs à la banqueroute.

Fait àle.....

Signature



(ANNEXE 3)

METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT

I- Etapes à suivre :

1. Le dépouillement des dossiers de candidature retenus sera effectué selon les étapes suivantes :
2. Vérification de l'existence de l'ensemble des documents exigés dans les « **Termes de Référence** » au fur et à mesure du remplissage des tableaux des conditions exigée (présentés au paragraphe II).
3. Elimination des dossiers ne répondants pas aux conditions exigées.
4. Classement des dossiers, par ordre, selon les critères ci-après :
 - Expérience, d'au moins de 10 ans, dans le domaine financier et notamment dans l'évaluation des risques et l'audit interne.
 - Diplômes obtenus dans les spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques et de gestion.
 - Nombre de participations dans le(s) conseil(s) d'administration de société(s) anonyme(s) (s'il y a lieu).

Le classement des dossiers retenus sera effectué selon la méthodologie de dépouillement telle que décrite dans le paragraphe III ci-dessous.

5. Elaboration du Rapport de dépouillement par le Comité de Nominations et de Rémunérations.
6. Soumission du Rapport de dépouillement pour avis et décision au Conseil d'Administration.
7. Communication de la décision du Conseil d'Administration à la BCT.
8. Approbation de la désignation des candidats par l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2013.

II- Tableaux des conditions à vérifier :

II.1. Conditions Juridiques :

CRITERES	OUI	NON
Le candidat est-il privé de ses droits civils ?	...(*)
Le candidat est-il failli non réhabilité ?	...(*)
Le candidat est-il incapable?	...(*)
Le candidat est-il condamné à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques?	...(*)
Le candidat est-il condamné pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs, à l'ordre publique, ou aux lois régissant les sociétés ?	...(*)
Le candidat est-il une personne qui en raison de sa charge ne peut exercer le commerce?	...(*)
Le candidat est-il fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle?(**)
Le candidat est-il administrateur ou gérant de sociétés déclarées faillis, ou objet de décision pénale pour cause de faillite ?	...(*)

(*) La réponse par **OUI** est éliminatoire.

(**) La réponse par **NON** est éliminatoire.

II.2. Conditions relatives aux conflits d'intérêts :

CRITERES	OUI	NON
Le candidat est-il conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, de l'un des membres du Conseil d'Administration et de l'un des Commissaires aux comptes de Hannibal Lease ?	...(*)
Le candidat détient-il lui-même par son conjoint, ses ascendants et descendants une participation directe ou indirecte dans le capital de Hannibal Lease ?	...(*)
Le candidat agit-il pour le compte de client, fournisseur ou de prestataire de service significatifs de Hannibal Lease ?	...(*)
Le candidat a-t-il fait partie des salariés de Hannibal Lease ?	...(*)
Le candidat n'est-il pas inscrit au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie ?	...(*)
Le candidat n'ayant pas été membre d'une équipe de commissariat aux	...(*)

comptes intervenante à Hannibal Lease et ce, depuis moins de 6 ans de la date de fin de mission?		
Le candidat est-il administrateur, directeur général, gérant de sociétés ayant des liens avec Hannibal Lease au sens de l'article 23 de la loi n° 2001-65?	...(*)
Le candidat a-t-il des contrats de prestations conclus directement par lui-même ou par personne interposée avec Hannibal Lease ou avec l'une des sociétés ayant des liens avec HL au sens de l'article 23 de la loi n° 2001-65 ?	...(*)
Le candidat est-il salarié d'un autre établissement de crédit ?	...(*)
Le candidat est-il membre de Conseil d'Administration d'un autre établissement de crédit?	...(*)
Le candidat n'est-il pas interdit par une disposition légale ou réglementaire particulière, de quelque nature que ce soit, pour exercer la fonction de membre de conseil d'administration?	...(*)

(*) La réponse par **OUI** est éliminatoire.

II.3. Conditions de compétence:

CRITERES	OUI	NON
Le candidat a-t-il des diplômes universitaires dans des spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité, ou les sciences économiques ou les sciences de gestion?(*)
Le candidat jouit- il d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine financier et notamment dans l'évaluation des risques et de l'audit interne?(*)
Le candidat a-t-il été ou est-t-il membre de Conseil(s) d'Administration (de) société (s) anonyme (s)?

(*) La réponse par **NON** est éliminatoire.

III- Méthodologie de dépouillement :

La méthodologie de dépouillement consiste en:

- L'attribution de notes aux trois critères de compétence présentés dans le point 4 du paragraphe I;
- Le classement des dossiers selon l'ordre décroissant des nombre des points cumulés.

1. Attributions de notes :

Les notes à attribuer aux trois critères de compétence (sur un maximum de 100 points) sont fixées comme suit :

- 50 points au maximum pour l'expérience dans le domaine bancaire et notamment dans l'évaluation des risques et l'audit interne.
- 40 points au maximum pour les diplômes obtenus.
- 10 points au maximum pour l'exercice de la fonction de membre de conseil(s) d'administration de société(s) anonyme(s).

La note finale de chaque candidat sera calculée pour les trois critères de compétence conformément au tableau ci-après:

CRITERES	SOUS-CRITERES	POINTS CUMULES
Expérience professionnelle 50 points au maximum	10 ans au minimum	30
	de 11 à 14 ans (ajout de points par année supplémentaire)	46
	15 ans et plus	50
Diplômes universitaires obtenus 40 points au maximum	BAC +4	10
	BAC +6	25
	Doctorat ou diplôme équivalent	40
Exercice de la fonction de membre de Conseil(s) d'Administration de société(s) Anonyme(s) 10 points au maximum	1 mandat	5
	2 mandats	7
	3 mandats et plus	10

Note Finale/100

2. Classement des dossiers :

Les dossiers seront classés par ordre décroissant selon la note finale calculée (soit le total des points cumulés des trois critères).